

2020.23

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22 septembre 2020**

Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 22 septembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAH.

Avaient donné procuration : Monsieur Jean-Luc CAEDDU à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Yves PERREE à Madame Carole RUCKERT, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Lamia KIROUANI, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



N° 2020-23

Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif à aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020-4 du 16 juin 2020 adoptant le budget primitif 2020,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter quelques ajustements de crédits en cours d'exécution du budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget primitif 2020 ci-annexée.



Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne